



PREFECTURE DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



RAA spécial n° 01 – NOVEMBRE 2004

Publié le mercredi 10 novembre 2004

52 rue Jean Bringer - BP 836 - 11012 CARCASSONNE CEDEX - <http://www.aude.pref.gouv.fr>
Tél. standard : 04.68.10.27.01 - Télécopie : 04.68.72.32.98

TABLE DES MATIÈRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL	1
DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTÉRIELLES	1
<i>BUREAU DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES</i>	1
Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2004-11-3239 agréant une entreprise solidaire – « Centre de documentation et d'information des femmes et des familles » à Narbonne	1
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES	1
<i>BUREAU DES ÉLECTIONS ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES</i>	1
Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2004-11-3011 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du collège des activités de la Chambre des Métiers de l'Aude	1
SOUS-PRÉFECTURE DE NARBONNE	1
Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2004-11-2666 portant nomination de l'adjoint au régisseur de recettes de la sous-préfecture de Narbonne	1
Extrait de l'arrêté préfectoral modificatif n° 2004-11-2676 annule et remplace l'arrêté n° 2004-11-0470 du 26 février 2004 (nouveau régisseur adjoint – article 3)	2
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES FISCAUX	2
Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2004-11-3164 relatif au régime d'ouverture au public des conservations des hypothèques, recettes divisionnaire et principales des Impôts	2

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTÉRIELLES BUREAU DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2004-11-3239 agréant une entreprise solidaire – « Centre de documentation et d'information des femmes et des familles » à Narbonne

Le préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur
(...)

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 :

L'association «Centre de documentation et d'information des femmes et des familles» est agréée comme entreprise solidaire pour une durée de deux ans.

ARTICLE 2 :

L'association «Centre de documentation et d'information des femmes et des familles » est tenue d'informer le préfet de toute modification de ses statuts ou de son objet social.

ARTICLE 3 :

M^{me} la secrétaire générale de la préfecture, M. le directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, M. le sous-préfet de Narbonne sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Carcassonne, le 22 octobre 2004
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale de la préfecture,
Delphine HEDARY

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES BUREAU DES ÉLECTIONS ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2004-11-3011 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du collège des activités de la Chambre des Métiers de l'Aude

Le préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur
(...)

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 :

Le collège des activités qui comprend quatre catégories : Alimentation -Bâtiment - Fabrication -Services, est constitué de 24 membres.

ARTICLE 2 :

La répartition et le nombre des sièges au sein du collège des activités arrêtés sur la base du fichier des personnes physiques et morales immatriculées au répertoire des métiers de la Chambre s'établit comme suit :

• Alimentation 4 sièges	• Bâtiment 8 sièges	• Fabrication 5 sièges	• Services 7 sièges
-------------------------	---------------------	------------------------	---------------------

ARTICLE 3 :

La secrétaire générale et M. le président de la Chambre des Métiers de l'Aude sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Carcassonne, le 7 octobre 2004
Le préfet,
Jean-Claude BASTION

SOUS-PRÉFECTURE DE NARBONNE

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2004-11-2666 portant nomination de l'adjoint au régisseur de recettes de la sous-préfecture de Narbonne

Le préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur
(...)

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 :

Madame Françoise LECLERE, adjoint administratif du cadre national des préfectures en poste à la sous-préfecture de Narbonne est nommée adjoint au régisseur des recettes de la sous-préfecture à compter du 7 septembre 2004 en remplacement de Monsieur Patrice EMERIAUD.

ARTICLE 2 :

M^{me} Françoise LECLERE, en cette qualité, assure le remplacement du régisseur des recettes, M^{me} Isabelle COLLON, en cas d'absence de cette dernière.

ARTICLE 3 :

Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2004/11/0225 du 30 janvier 2004 sont abrogées.

ARTICLE 4 :

Le sous-préfet de Narbonne, la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude, le régisseur des recettes de la sous-préfecture de Narbonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et transmis à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à Monsieur le Trésorier Payeur Général de l'Aude.

Narbonne, le 7 septembre 2004
 Pour le préfet absent,
 La secrétaire générale,
 Delphine HEDARY

Extrait de l'arrêté préfectoral modificatif n° 2004-11-2676 annule et remplace l'arrêté n° 2004-11-0470 du 26 février 2004 (nouveau régisseur adjoint – article 3)

Le préfet de l'Aude
 Chevalier de la Légion d'Honneur
 (...)

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 :

Mme Isabelle COLLON, agent administratif de 2^{ème} classe, est nommée régisseur de recettes de la sous-préfecture de Narbonne à compter du 1^{er} février 2002. La remise de service du régisseur sortant au nouveau régisseur fait l'objet d'un procès verbal annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le régisseur de recettes est assujéti à un cautionnement et perçoit une indemnité de responsabilité dans les conditions fixées par l'arrêté interministériel du 14 août 1990.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement du régisseur titulaire, Mme Françoise LECLERE, adjoint administratif est nommée régisseur suppléant.

ARTICLE 4 :

Toutes dispositions antérieures sont abrogées.

ARTICLE 5 :

Le sous-préfet de Narbonne, la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude, le régisseur des recettes de la sous-préfecture de Narbonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et transmis à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à Monsieur le Trésorier Payeur Général de l'Aude.

Narbonne, le 7 septembre 2004
 Pour le préfet absent,
 La secrétaire générale,
 Delphine HEDARY

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES FISCAUX

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2004-11-3164 relatif au régime d'ouverture au public des conservations des hypothèques, recettes divisionnaire et principales des Impôts

Le préfet de l'Aude
 Chevalier de la Légion d'Honneur
 (...)

A R R Ê T E :

ARTICLE UNIQUE :

Les bureaux des hypothèques de Carcassonne et Narbonne, les recettes divisionnaire et principales des impôts de Carcassonne, Limoux et Narbonne seront exceptionnellement fermés au public le vendredi 12 novembre 2004.

Carcassonne, le 8 novembre 2004
 Pour le préfet et par délégation,
 La secrétaire générale de la préfecture,
 Delphine HEDARY

TARIF DE PUBLICATION

Abonnement annuel : 46 euros

Prix du numéro : 3,84 euros

Les chèques sont à libeller à l'ordre du "Régisseur des recettes"

ADMINISTRATION

Préfecture de l'Aude - Service des moyens et de la logistique - Bureau du courrier et de la documentation - 11836 CARCASSONNE Cedex 9

Directeur de la publication :

Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude

IMPRESSION

Préfecture de l'Aude - Service de l'imprimerie

ISSN : 1141 – 3689